



Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 31/08/2020

Reçu en préfecture le 31/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213302565-20200629-2020_2906_18B-DE

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : Le 23/06/2020.

Conseillers en exercice : 27 – Présents : 25 – Votants : 26.

Présents : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. DE ZEN Michel, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, M. GONZALEZ Frédéric, Mme VERT Béatrice, M. MARES Alban, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme LORA RUNCO Delphine, M. HÉBRARD Roland, Mme CHAIGNON Emmanuelle, Mme COSTES Christelle, M. ARDEVEN Johann, Mme DESNOUE Marie-Josèphe, M. DUMONTIER Nicolas, Mme PARMENON Mélanie, M. VONTHRON Thibaut, M. DELAPORTE Luc.

Pouvoir : Mme CARNICELLI DIEZ Isabelle pouvoir à M. VONTHRON – **Excusé** : Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe.

Monsieur DE ZEN est désigné secrétaire de séance.

2020-2906-18 : Tarifications : Ecole de Musique – Restaurant Scolaire

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs ci-dessous, seule la tarification extérieure a été augmentée.

Restaurant Scolaire 2020/2021

	Barèmes	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2020/2021
QF1	De 0 à 600€	2,07€	2,09€	2,09€
QF2	De 601 à 1 000€	2,65€	2,68€	2,68€
QF3	De 1 001 à 1 500€	2,86€	2,89€	2,89€
QF4	Plus de 1 501€	3,38€	3,41€	3,41€
Extérieurs		3,75€	3,79€	5,00€
Enseignants		5,24€	5,29€	5,29€
3ème âge		4,17€	4,21€	4,21€
Personnel		2,76€	2,79€	2,79€

Ecole Municipale de Musique (tarification par trimestre)

Sur avis de la commission, il est proposé une augmentation de 1 € des tarifs par rapport à l'année dernière.

1. Eveil initiation/Solfège

	Barèmes	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2020/2021
QF1	de 0 à 600 €	44,00 €	45,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	46,00 €	47,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	47,00 €	48,00 €
QF4	plus de 1 501 €	48,00 €	49,00 €
Hors commune*		67,00 €	68,00 €

2. Solfège « Pratique Collective » (après Brevet)

Envoyé en préfecture le 31/08/2020

Reçu en préfecture le 31/08/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302565-20200629-2020_2906_18B-DE

	Barèmes	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2020/2021
QF1	de 0 à 600 €	68,00 €	69,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	70,00 €	71,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	74,00 €	75,00 €
QF4	plus de 1 501 €	76,00 €	77,00 €
Hors commune*		94,00 €	95,00 €

3. Instrument (cours de 30mn) 1^{er} Cycle + solfège

	Barèmes	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2020/2021
QF1	de 0 à 600 €	88,00€	89,00€
QF2	de 601 à 1 000 €	92,00 €	93,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	97,00 €	98,00 €
QF4	plus de 1 501 €	99,00 €	100,00 €
Hors commune*		117,00 €	118,00 €

4. Instrument 2^{ème} Cycle (cours de 45mn) + solfège/ Guitare électrique (dès la 1^{ère} année)

	Barèmes	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2020/2021
QF1	de 0 à 600 €	123,00 €	124,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	125,00 €	126,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	136,00 €	137,00 €
QF4	plus de 1 501 €	140,00 €	141,00 €
Hors commune*		168,00 €	169,00 €

5. Chorale enfants/Adolescents ou Atelier Percussion

	Barèmes	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2020/2021
QF1	de 0 à 600 €	18,00 €	19,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	19,00 €	20,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	20,00 €	21,00 €
QF4	plus de 1 501 €	21,00 €	22,00 €
Hors commune*		32,00 €	33,00 €

6. Chorale adulte/ Atelier Musique Actuelle (pour élèves non inscrits en instrument)

	Barèmes	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2020/2021
QF1	de 0 à 600 €	39,00 €	40,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	40,00 €	41,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	42,00 €	43,00 €
QF4	plus de 1 501 €	43,00 €	44,00 €
Hors commune*		56,00 €	57,00 €

* à l'exception des enfants des personnels communaux ou communautaires

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

➤ **DÉCIDE** d'adopter les tarifs proposés ci-dessus.

Le Maire,


- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et de sa publication.

Pour copie conforme,
Fait à Ludon-Médoc, le 29 Juin 2020.
Affiché le 1^{er} Juillet 2020.

Le Maire,


Philippe DUCAMP



Envoyé en préfecture le 31/08/2020
Reçu en préfecture le 31/08/2020
Affiché le 
ID : 033-213302565-20200629-2020_2906_18B-DE